

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 63 QUINQUIES A

N° 1018

## ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2015

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 1018

présenté par

Mme Bareigts, rapporteure au nom de la commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif  
à la transition énergétique pour la croissance verte et M. Brottes

-----

#### ARTICLE 63 QUINQUIES A

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de suppression est la conséquence de l'amendement n° XXX , qui prévoit que les ZNI ne faisant pas l'objet d'une PPE spécifique sont intégrées à la PPE nationale, sous la forme d'un volet annexé.